NEUF LIBERTES DES CONGREGATIONS QUI SE REPRODUISENT EN MULTIPLIANT DES CELLULES

George Patterson et Galen Currah, Tokyo (Japon), juin 2003

Peut être copié, traduit et publié librement.

Lorsque les chefs d'église s'avèrent disposés à expérimenter la liberté biblique, vous pouvez les aider à examiner leurs pratiques et à identifier les obstacles qui empêchent à leurs églises de gagner des âmes et de se reproduire. Il faut aider les dirigeants à trouver des moyens de déléguer leur autorité, afin que leurs églises éléphantines fassent l'élevage des églises lapines qui se reproduisent rapidement. Dans le but de se reproduire par la grâce de Dieu, les églises doivent jouir des libertés que le Christ leur a achetées par sa mort à la croix. En voici neuf.

1. **La liberté pour les jeunes églises d'en démarrer de nouvelles dès que le Seigneur le permet.** C'est ce que Paul et Timothée ont laissé Epaphras faire à Colosse, à Laodicée et à Hiérapolis (Colossiens).

Que pourrait dire Monsieur Tradition à ce sujet? Peut-être ceci: « La politique de notre église exigent qu'une nouvelle congrégation adresse au siège régional une demande reconnaissance, qu'elle ait un certain nombre de membres payant la dime ainsi que des années de maturité, un budget, et une chapelle, aussi qu'elle puisse assurer le salaire d'un pasteur qualifié. »

2. **La liberté pour les jeunes églises d'obéir aux commandements du Christ et de ses apôtres avant et au-dessus de toutes les règles et traditions d'église.** Jésus a souvent accueilli des pécheurs tout en reprochant aux chefs religieux leurs traditions qui faisaient obstacle à l'obéissance aux commandements de Dieu, même si la théologie de ces chers était correcte.

M. Tradition pourrait y répondre ainsi : « Toutes les églises doivent suivre la même politique, celle que j'approuve, moi, car la conformité garantit l'unité. »

3. **La liberté pour les membres d'église d'entrer dans les maisons des chercheurs non convertis pour les évangéliser chez eux** et d'en faire des disciples au sein de leurs propres cultures et réseaux familiaux. C'est l'instruction que Jésus a donnée aux 72 (Luc 10), et c'est ce que Pierre a fait chez Corneille (Actes 10).

M. Tradition pourrait faire valoir ceci : « Il faut tout de suite séparer les nouveaux croyants d'avec la mauvaise influence d'amis, de parents et de culture ! Si les pécheurs veulent être sauvés, qu'ils viennent à nous à l'église ! »

4. **La liberté pour les membres d'église de baptiser immédiatement les nouveaux croyants, et de célébrer la Sainte-Cène** là où on se rencontre, suivant l'exemple de l'église primitive (Actes 2).

M. Tradition pourrait insister :« L'administration du baptême et de la Saint-Cène est réservée uniquement aux membres du clergé ordonné, et les candidats au baptême doivent d'abord marcher sur l'eau. »

5. **La liberté pour les membres d'église de se servir les uns les autres dans le Corps de Christ, lorsqu'assemblés en églises et cellules intimes et affectueuses**, en se servant de tous les dons que l'Esprit Saint a donné à chacun. C'est la vie normale d'église (1 Corinthiens 14 : 24 à 26).

M. Tradition pourrait insister : « Que tout se fasse avec bienséance et avec ordre. L'ordre est ce que j'ordonne, moi ! Seuls les membres instruits du clergé peuvent diriger les réunions d'église. »

6. **La liberté de nommer des responsables pastoraux parmi ceux qui répondent aux qualifications du NT pour les anciens,** que ceux-ci reçoivent un salaire ou non. Pierre a mis l'accent sur les mobiles des anciens (1 : 5 : 1 à 5).

M. Tradition pourrait rétorquer : « Les règlements intérieures de notre église précisent que les chefs d'église soit formellement ordonnés. Les candidats doivent d'abord satisfaire 613 exigences, y compris tenir un diplôme académique qui leur donne droit à un salaire de professionnel. »

7. **La liberté pour les responsables d'église de se servir des méthodes néo-testamentaires de prêcher et d'enseigner la Parole de Dieu** selon leur niveau de maturité et en fonction de la taille de chaque église. Ils doivent enseigner surtout les commandements réciproques du Nouveau Testament.

M. Tradition pourrait disputer : « Dieu a ordonné, pour cet ère présent de son église, la prédication oratoire de la Parole. Il nous faut assurer la plus haute excellence dans la chaire sacrée. »

8. **La liberté, pour ceux qui forment des responsables pastoraux, de répondre aux besoins immédiats et des nouvelles églises et de leurs dirigeants.** Des modèles bibliques de cela incluent Josaphat, Jésus et Tite.

M. Tradition peut affirmer : « Le programme de formation, dans mon institut de formation ministérielle, consiste en une progression uniforme d'études que tous les étudiants doivent suivre, au même départ, suivant le même chemin. Ce que l'on apprend aura une application future. »

9. **La liberté de nommer des coordonnateurs régionaux qui supervisent et les nouvelles églises immatures et leurs responsables pastoraux.** C'est le rôle que Paul a attribué à Tite.

Si M. Tradition vient d'une l'église dite libre, il pourrait protester : « Nous ne voulons qu'aucune hiérarchie d'évêques impies dicte aux églises que croire et que faire. Nous tenons à l'autonomie de l'église locale ». Si M. Tradition appartient à une église hiérarchique, il peut protester : « Moi, je suis l'évêque chargé de superviser ce secteur, et je ne veux pas d'autres qui exercent autorité dans mon domaine de compétence. D'ailleurs, je n'ai pas le temps de coordonner de nouveaux programmes ! Donc, nous allons continuer comme d'habitude !